

L'épreuve de contrôle de connaissance vise à évaluer l'expertise du candidat dans une spécialité, en particulier sa capacité à analyser, exposer et argumenter de manière structurée et précise sur des questions complexes relatives à ce domaine. Voici en quoi l'épreuve peut constituer un véritable défi et un test des compétences du candidat :

1. Analyse et compréhension du sujet (préparation d'une heure)

- **Capacité à maîtriser le sujet** : Le tirage au sort du sujet permet de tester la préparation du candidat et sa capacité à traiter des thèmes divers en lien avec la spécialité concernée. Le temps de préparation d'une heure est destiné à lui permettre de structurer sa réflexion et de hiérarchiser les informations les plus pertinentes.
- **Recherche rapide et efficace** : Pendant l'heure de préparation, le candidat doit démontrer sa capacité à mobiliser ses connaissances théoriques et pratiques, à repérer rapidement les points essentiels du sujet, et à formuler des idées pertinentes et argumentées.
- **Maîtrise des sources et des références** : Le candidat doit être capable de citer et d'utiliser correctement les références juridiques, doctrinales et jurisprudentielles qui cadrent le sujet.

2. L'exposé de 20 minutes

- **Clarté et structure de l'exposé** : Durant l'exposé, le candidat doit démontrer sa capacité à exposer de manière logique et fluide des concepts juridiques complexes, tout en évitant la surcharge d'informations inutiles. Cela inclut une introduction claire, un développement cohérent et une conclusion qui résume les principaux points abordés.
- **Capacité d'argumentation et de raisonnement juridique** : L'épreuve met en lumière la capacité du candidat à appliquer ses connaissances théoriques dans un cadre pratique. Le candidat doit non seulement connaître la règle de droit, mais aussi être capable d'expliquer comment elle s'applique concrètement dans le cadre de la spécialité concernée.
- **Pertinence des exemples pratiques basés sur son expérience** : Le candidat doit être en mesure d'illustrer ses propos avec des exemples pratiques tirés de son expérience, des situations réelles ou des cas jurisprudentiels qui montrent sa compréhension de l'application de la loi dans la gestion de la spécialité concernée.
- **Maîtrise de la terminologie juridique spécifique** : En tant qu'expert de la spécialité concernée, le candidat doit utiliser un vocabulaire technique approprié et démontrer une maîtrise parfaite des concepts juridiques.

3. L'entretien de 30 minutes avec le jury

- **Réactivité et capacité à défendre son analyse** : Durant l'entretien, le jury évalue la capacité du candidat à réagir aux questions et aux critiques, et à défendre ses choix argumentatifs. Il doit être capable de répondre avec calme et pertinence, sans se laisser déstabiliser.
- **Capacité à justifier les choix et à nuancer son propos** : L'entretien permet de tester la profondeur de la réflexion du candidat. Le jury peut pousser le candidat à nuancer certaines de ses propositions, à répondre à des questions difficiles ou à préciser des points techniques de la spécialité concernée.

CERTIFICAT DE SPECIALISATION : Examen de contrôle des connaissances

Conseils de méthodologie

- **Connaissance de l'actualité juridique et des évolutions récentes** : Le jury pourrait également interroger le candidat sur les dernières évolutions, les réformes en cours ou les décisions récentes de la jurisprudence. Cela permet de tester la capacité du candidat à rester à jour dans son domaine d'expertise.
- **Echange sur le dossier du candidat**

Enjeux d'une telle épreuve

- **Expertise pratique** : L'épreuve teste l'aptitude du candidat à appliquer les règles théoriques de la spécialité concernée dans son contexte juridique. Il ne s'agit pas seulement de connaître les principes, mais aussi de savoir comment les mettre en œuvre dans une situation pratique,
- **Expertise juridique** : L'épreuve, telle que décrite, met l'accent sur l'expertise juridique, la capacité à articuler une réflexion complexe ainsi que la capacité du candidat à défendre et nuancer ses positions devant un jury diversifié (professeur d'université, magistrat, commissaire de justice).
- **Capacité à travailler sous pression** : La contrainte de temps (préparation d'une heure et exposé de 20 minutes) ainsi que l'entretien avec le jury permettent de tester la capacité du candidat à travailler sous pression, à structurer son discours de manière concise et à répondre de façon structurée.